

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18184 - 71ÈME ANNÉE

Une tendance se dessine, sera-t-elle prise en compte par les décideurs ?

Cyclones tropicaux très intenses : le danger se rapproche

Météo-France a présenté hier le bilan de la saison cyclonique 2014-2015, ainsi que les résultats d'une étude sur l'évolution des cyclones tropicaux très intenses. Ces phénomènes sont comparables à Haiyan qui a ravagé les Philippines en 2013, et à Pam qui a touché les Vanuatu cette année. L'étude montre que la région du pic d'intensité de ces phénomènes exceptionnels se rapproche de La Réunion.



Voici le type de dégât provoqué par un cyclone tropical très intense, c'est un véritable tsunami. La conséquence, c'est qu'il faut tout reconstruire comme ici aux Philippines. (Photo: Eoghan Rice - Trócaire / Caritas)

En plus de la présentation de la saison cyclonique 2014-2015, Météo-France a présenté hier le résultat d'une étude qui intéresse toutes les personnes qui souhaitent avoir une visibilité de plusieurs années sur l'évolution du climat. Présenté par Sébastien Langlade, prévisionniste à Météo-France, ce travail a consisté à réanalyser tous les cyclones tropicaux très intenses qui ont touché le Sud-Ouest de l'océan Indien depuis 1979, date de la disponibilité des premières photos par satellite.

Un cyclone tropical très intense se caractérise par des vents d'une vitesse moyenne supérieure à 214 km/h pendant 10 minutes, mesurés à 10 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les rafales peuvent donc atteindre voire dépasser les 300 km/h. Les cyclones Haiyan et Pam qui ont respectivement frappé les Philippines en 2013 et les Vanuatu en 2015 correspondent à cette classification.

Les Mascareignes pour le moment épargnées

Historiquement, l'océan Indien a été le dernier océan à disposer d'une couverture par satellite météo. Cela explique donc pourquoi les données ne remontent pas au-delà de 36 ans. Cette brièveté ne permet donc pas de composer un modèle toujours applicable. Néanmoins, les observations permettent de tirer quelques conclusions.

La première concerne la localisation de ces cyclones très intenses. La majorité a atteint son pic d'intensité au large des côtes Nord-Est de Madagascar. Au cours des 36 dernières années, La Réunion, Maurice et Rodrigues ont été épargnés par ces phénomènes très violents. En remontant plus loin, le cyclone Jenny de 1962 n'aurait pas été inclus dans

cette catégorie, car les vents mesurés à Gillot n'étaient pas assez puissants. Quant au cyclone de 1948, son œil est resté au large de La Réunion, ce qui ne permet pas de se prononcer.

Sur les dates de formation, janvier et mars sont les mois les plus prolifiques avec 6 et 7 cyclones très intenses. Aucun n'est né en février, ce qui peut s'expliquer par la position la plus au Sud de l'année de la zone de convergence intertropicale au cours de ce mois.

En termes de nombre, aucune tendance liée au réchauffement climatique ne peut être émise. 6 cyclones de la catégorie la plus élevée ont été dénombrés dans notre région entre 1980 et 1990, 7 la décennie suivante et seulement 4 entre 2000 et 2010. Depuis 2010, 4 ont été identifiés.

Un Haiyan ou un Pam à La Réunion ?

Sébastien Langlade indique que le consensus scientifique penche pour une stabilité, voire une diminution du nombre des cyclones, mais avec une augmentation de la proportion des phénomènes les plus intenses.

Mais une seconde observation qui pourrait être liée au changement climatique intéresse plus directement La Réunion. C'est l'éloignement progressif de l'Equateur de la zone de plus forte intensité de ces cyclones. Une étude publiée en mai 2014 dans la revue *Nature* a fait état d'un décalage vers les pôles de cette zone à un rythme moyen de 115 à 118 kilomètres pour 10 ans. Cette évolution se fait en parallèle de la hausse de la température moyenne de la Terre.

Notre région est aussi concernée par cette migration de la zone d'évolution des cyclones les plus intenses.

De 1980 à 1998, elle se situait approximativement par 14 degrés Sud, soit à 1.500 kilomètres de l'Equateur. Entre 1998 et 2015, elle a glissé aux alentours de 16 degrés Sud, soit 1750-1800 kilomètres de l'Equateur. La Réunion est à 21 degrés Sud. Si cette tendance se poursuit, alors La Réunion sera dans cette zone. Météo-France rappelle malgré tout qu'un cyclone tropical très intense est un phénomène rare, et que la probabilité de passer sur notre île « restera dans tous les cas extrêmement faible. Mais peut être plus nulle... ».

Le littoral lieu de tous les dangers

Les dégâts infligés par ces cyclones sont considérables. Aux Philippines, Haiyan avait fait des milliers de morts. Les effets les plus meurtriers constatés sont par ordre décroissant la marée de tempête, les vents et les pluies.

La marée de tempête est une vague qui se forme sous l'influence du cyclone très intense. Elle peut atteindre la force d'un tsunami et tout emporter sur son passage. C'est ce qui a causé le plus de victimes aux Philippines.

Vient ensuite le vent. Il souffle tellement fort que les arbres perdent leurs feuilles, et que les cocotiers peuvent être déracinés. Les toits sont donc arrachés.

Arrive ensuite la pluie.

À La Réunion, ces phénomènes peuvent voir leur influence varier.

La forme de l'île, avec un relief sous-marin très abrupt, n'est pas favorable à la formation d'une grande marée de tempête. Par contre, ce même relief peut renforcer la force du vent, ainsi que celle des pluies.

C'est pourquoi Météo-France mène une autre étude en partenariat avec le BRGM, afin d'anticiper sur la combinaison de la marée de tempête et des crues de ravine.

C'est sans doute là que se situe le risque qui menace le plus grand nombre de Réunionnais. Les plus grandes villes de La Réunion sont sur le littoral, à proximité d'embouchures de ravines, dont le niveau monte avec la crue.

Ces résultats ne donnent pas de certitude, mais rappellent où se situe principalement le danger : sur le littoral. Les responsables de l'aménagement du territoire prendront-ils en compte la menace rappelée par Météo-France ?



Edito

Comment réparer un énorme gâchis politique ?

Rien n'est innocent en politique. Si votre décision est à contre courant de l'Histoire, tôt ou tard, les réalités vous rattraperont. Pour illustrer ce propos, prenons le choix des Etats-Unis d'imposer à Cuba un embargo dans le but d'affamer les Cubains et provoquer un renversement du gouvernement dirigé par Fidel Castro. Au bout d'un demi siècle, la question cubaine était inscrite dans la profession de foi du candidat Obama. Il n'a pas fait grand chose lors de son premier mandat mais à 2 ans de quitter sa 2e mandature, il a décidé de rouvrir une Ambassade à la Havane, capitale de Cuba. Cuba fera de même aux Etats-Unis. Ce sera opérationnel le 20 juillet, dans 3 semaines.

C'est une victoire considérable de tous ceux qui ont toujours soutenu l'expérience de Cuba. Mais, ce n'est qu'un pas dans la bonne direction car un gros travail est à faire pour rétablir la confiance mutuelle sur une base d'Egalité et de Respect. En effet, la levée de l'embargo dépend du Sénat qui s'oppose majoritairement contre la politique de Obama. Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, ne boudons pas notre fierté de reprendre un communiqué de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Le même jour, l'OMS a annoncé qu'il a validé le fait que Cuba est devenu le premier pays au monde à avoir réussi à éliminer la transmission entre la mère et l'enfant du VIH et de la syphilis. Le protocole de santé cubain a été expertisé par une commission mondiale d'experts qui a conclu à la validation. C'est une grande avancée

dans la protection sanitaire des nouveaux-nés. C'est une génération qui a été sauvée. Ce résultat positif rejaillit sur l'ensemble de la planète où le nombre de femmes enceintes et contaminées se compte par millions.

Ces 2 évènements ouvrent des perspectives considérables pour la Paix entre les peuples. Ils rappellent que tous ceux qui avaient insulté Cuba et ses dirigeants et fomenté des coups tordus à leur rencontre, notamment en poursuivant l'objectif d'éliminer les communistes, ont perdu la bataille, sur le plan politique, social et technologique. Cela impacte la société réunionnaise où le PCR et ses dirigeants ont été copieusement insultés et interdits d'antenne.

Maintenant que les Etats Unis et Cuba ont annoncé l'ouverture d'Ambassades entre les 2 pays, comment nos anti-communistes pays vont-ils réparer le tort immense qu'ils ont causé à la population depuis un demi siècle ? Comment celles et ceux qui ont préféré faire de l'anti-communisme vont-ils exister maintenant ? Comme le dit Fidel Castro, nous avons le droit d'être communistes.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Bilan de l'année 2014-2015

La saison cyclonique la plus pluvieuse depuis 1993

Principales conclusions pour 2014-2015 selon Météo-France : une saison cyclonique normale par le nombre de phénomènes, et plus arrosée que d'habitude, avec beaucoup de trajectoires atypiques.



La tempête Haliba a amené autant de pluies qu'un cyclone. C'est surtout l'Ouest qui en a profité.

Philippe Caroff, chef prévisionniste à Météo-France, a décrit une saison cyclonique dans la norme : 14 systèmes suivants, 11 dépressions suffisamment puissantes pour être nommées, parmi elles 5 cyclones tropicaux dont deux très intenses qui sont nés le même mois. Une année moyenne comporte 9 tempêtes dont la moitié évolue au stade de cyclone. C'est la tendance observée au cours des 12 dernières années.

Les dangers venaient de l'Ouest

La singularité de la saison cyclonique 2014-2015 vient de la trajectoire des dépressions. Elles étaient

orientées vers le Sud-Est et abordaient donc principalement La Réunion par l'Ouest, alors qu'habituellement c'est de l'Est que vient la menace.

Le phénomène le plus dangereux a été Chedza, à l'origine de la mort de 170 personnes au Malawi, 120 au Mozambique et 80 à Madagascar à cause des inondations.

À La Réunion, le mois de mars a vu le passage de la tempête Haliba. Elle a amené des pluies comparables à celles d'un épisode cyclonique, mais avec des vents inférieurs à 160 km/h ce qui n'a pas permis le déclenchement des mesures types alerte orange ou alerte rouge. Cela a été l'occasion pour Philippe Caroff de repréciser le fonctionnement du système d'alerte. L'alerte orange veut dire que La Réunion peut être concernée par le passage d'un cy-

clone à proximité dans les 24 heures. Cette alerte entraîne automatiquement la fermeture des écoles alors qu'il peut très bien ne tomber aucune goutte de pluie au moment du déclenchement.

Ne pas confondre les alertes

Les pluies sont gérées quant à elles par le système des vigilances, avec une division de La Réunion en plusieurs zones. À la différence de l'intensité des vents qui constituent une donnée homogène sur l'ensemble de la dépression, les pluies peuvent être très localisées, avec une durée là aussi très variables. D'où l'impossibilité de placer l'ensemble de l'île sous le régime de la même vigilance au même moment.

Deux échelles de danger coexistent donc. Les alertes correspondent à la force du vent, et les vigilances au danger de la pluie. Cela peut être source de confusion pour la population qui peut s'interroger sur le non-déclenchement de l'alerte orange alors que les pluies peuvent être très fortes. Philippe Caroff rappelle à ce sujet que les maires peuvent décider eux-mêmes de la fermeture des écoles relevant de leur commune, en fonction de l'état de vigilance.

La saison 2014-2015 a été aussi la plus arrosée depuis 1993, avec le nombre le plus élevé de jours de pluie observé depuis cette date. Pour l'année 2015-2016, la présence d'un fort phénomène El Nino dans le Pacifique laisse à penser à une saison moins active que la normale. Cela ne signifie pas que tout danger est à écarter pour La Réunion. Car un seul cyclone peut faire des dégâts considérables.

M.M.

400 jeunes privés du passeport mobilité alors que 31 millions sont mobilisés pour la continuité territoriale

L'Alliance dénonce « une situation absurde et inacceptable »

Dans un communiqué diffusé hier, l'Alliance appelle l'État et la Région à ne pas sacrifier l'intérêt de 400 jeunes Réunionnais sur l'autel de querelles politiciennes. Les conseillers régionaux de l'opposition appelle donc les deux protagonistes du conflit à signer la convention avec LADOM qui permettra aux 400 Réunionnais de suivre la formation prévue en France. L'Alliance remarque également que la Région finance à 100 % un dispositif d'aide aux vacances qui relève en principe de la responsabilité de l'État, et a une attitude différente quand il s'agit de financer les billets d'avion de jeunes qui doivent aller se former en dehors de La Réunion.



Lors de la dernière assemblée plénière, la majorité régionale a choisi de verser une aide aux vacances de 31 millions d'euros réservée aux Réunionnais qui ont les moyens de partir en France, alors que cela ne relève pas de sa compétence.

« Mardi dernier, l'Assemblée Plénière du Conseil régional a voté de nouveaux crédits pour la continuité territoriale : ce sont 31 millions que la Région puise dans son budget pour financer un dispositif qui relève en principe de la responsabilité de l'État.

Le Conseil régional a décidé de se substituer totalement à l'État en créant son propre dispositif alors que c'est bel et bien une compétence de l'État. Ce sont donc les Réunionnais qui paient leur propre continuité territoriale et cela relève d'un choix politique. Dès lors, comment défendre que sur un autre volet, celui de la mobilité professionnelle, la Région demande cette fois à l'État d'assumer ses responsabilités ?

On mesure là les conséquences désastreuses de la décision de la Région de porter seule un dispositif qu'elle a redimensionné pour des raisons démagogiques et électoralistes évidentes.

La rupture du partenariat entre la Région et l'État crée aujourd'hui de très graves dysfonctionnements dans le financement de la mobilité et de la formation des jeunes.

Ce sont pour l'instant 400 jeunes, dans le secteur sanitaire et social, qui sont en attente du passeport mobilité auxquels ils ont droit. Ce sont 400 jeunes Réunionnais qui sont victimes de la rupture de dialogue entre l'État et la Région.

La Région porte une responsabilité considérable dans cette situation qui découle de son positionnement sur la continuité territoriale. Mais cela n'exonère pas non plus l'État de ses obligations et de sa responsabilité.

Alors que les crédits européens, à travers le programme « Initiative Européenne pour les Jeunes » (IEJ) interviennent à plus de 90 %, laissant à la charge de l'État et de la Région 4 % chacun, la situation est pourtant bloquée, faute de convention signée avec LADOM. Concernant l'IEJ, il convient par ailleurs de rappeler que

ces fonds ont été débloqués exceptionnellement par l'Europe pour faire face à la situation difficile dans laquelle se trouve la jeunesse européenne. Nous alertons sur le fait que, contrairement à ce qui était prévu, l'IEJ ne sert pas à toujours faire plus mais qu'il permet par exemple à l'État de moins s'engager financièrement au sein de dispositifs dédiés aux jeunes et de les compenser par ces fonds.

En tous les cas, on est arrivé à une situation absurde où près de 100 000 Réunionnais peuvent se rendre en métropole avec le dispositif de continuité territoriale financé à 31 millions par la Région, mais les candidats à la mobilité formation, sont privés des moyens du passeport mobilité. La priorité n'est elle pas d'aider les jeunes à se former pour pouvoir demain contribuer au développement du pays ?

Dans l'intérêt des jeunes, il faut tout faire pour débloquer la situation.

En aucun cas, les jeunes Réunionnais doivent être sacrifiés sur l'autel des querelles politiciennes.

Sur ce dossier de la mobilité professionnelle, nous en appelons à la responsabilité de chacun, particulièrement du Conseil régional et de l'État. Il est urgent que les divergences d'opinions laissent de nouveau place à un travail de concertation, dans l'intérêt général.

C'est pourquoi nous appelons la Région et l'État à abandonner toute posture politicienne et à se mettre autour d'une table pour signer la convention avec LADOM et permettre ainsi de mobiliser le passeport mobilité pour les jeunes. »

Libre opinion d'André Oraison, Professeur des Universités

La cogestion franco-mauricienne de Tromelin dans l'impasse



© Lauren Ransan

L'île de Tromelin, campagne de fouilles archéologiques.

Signé le 7 juin 2010, le traité de Port-Louis instituant la cogestion franco-mauricienne de Tromelin a été critiqué en 2013 par le député Philippe Folliot qui le considère comme un processus d'« abandon de souveraineté » de la part de la France. Depuis, sa ratification par le Parlement a été reportée sine die (1). De fait, ce traité est inégalitaire. Pour être équilibré, il aurait fallu qu'en contrepartie de la cogestion consentie par la France sur Tromelin, une obligation de renoncer à la revendiquer pendant la durée d'exécution du traité soit imposée à Maurice. Faute d'être assujettie à cette obligation, Maurice

peut continuer à revendiquer Tromelin tout étant désormais associée par la France à un système de cogestion du récif. Pour Maurice, la cogestion n'est au demeurant qu'une étape. Son Premier ministre la considère comme un « progrès » mais souhaite à l'ONU, le 24 septembre 2011, que le dialogue aboutisse au « retour de Tromelin » dans le giron mauricien. Le traité de Port-Louis entérine enfin un concept innovant mais contestable dans les trois domaines retenus par ses conventions d'application.

1. Avec la loi du 16 juillet 1976, la France a posé le principe d'une ZEE

de 200 milles marins au large de ses dépendances : par décret du 3 février 1978, elle en a ainsi créé une au large de Tromelin. De son côté, Maurice a adopté le 31 mai 1977 une loi qui crée également une ZEE de 200 milles nautiques au large de ses dépendances, y compris au large de Tromelin. De surcroît, Maurice n'a pas hésité à accorder des licences de pêche à des palangriers étrangers dans la ZEE de Tromelin. Pour mettre fin à la « guerre des mers », le traité du 7 juin 2010 a été complété par une convention portant sur la cogestion des ressources halieutiques de la ZEE de Tromelin. Mais ce traité est léonin par son contenu : il confère à Maurice des avan-

tages substantiels sans contreparties dès lors que cet État ne peut justifier, à notre avis, d'aucun titre juridique probant de souveraineté : ni sur le récif, ni dans sa ZEE.

2. La France et Maurice vont coopérer pour protéger Tromelin dans un domaine dans lequel la France a déjà accompli un travail exemplaire depuis le classement du récif en « réserve naturelle » par un arrêté préfectoral, édicté le 18 novembre 1975. Dans ce contexte écologique, le traité de Port-Louis a été complété par une convention qui, comme la précédente, n'est pas à l'abri de la critique. Certes, on ne saurait contester l'attachement des Mauriciens à la préservation de Tromelin. Faut-il néanmoins rappeler que des mesures de protection de ce récif ont déjà été mises en œuvre par la France et qu'elles auraient pu continuer à l'être par la France seule ? Ainsi, le traité n'est pas seulement un traité léonin - conclu au détriment des pêcheurs de La Réunion - lorsqu'il porte sur la cogestion des ressources halieutiques de la ZEE de Tromelin. Il est aussi superfétatoire lorsqu'il porte sur la cogestion environnementale du récif. Il est enfin inapproprié quand on envisage la cogestion en matière de recherche archéologique.

3. Le 31 juillet 1761, la flûte l'Utile heurte le récif alors qu'elle se rendait de Madagascar - où elle avait pris en fraude 160 esclaves - à Maurice. Dans le naufrage, 20 marins et 72 esclaves périrent. Mais le reste de l'équipage et des esclaves parvint à se réfugier sur le récif. Au nombre de 122, les blancs rescapés s'embarquèrent sur une embarcation de fortune le 27 septembre 1761 après avoir promis aux esclaves qu'on les enverrait chercher. Mais les survivants durent attendre 15 ans. Le 29 novembre 1776, le chevalier Jacques-Marie Boudin de Tromelin commandant la corvette la Dauphine, réussit à débarquer sur le récif. Sur 88 esclaves abandonnés en 1761, huit personnes avaient survécu. Pour connaître les circonstances de leur survie, des campagnes de fouilles ont déjà été réalisées par la France. Ces campagnes doivent désormais être poursuivies par la France et Maurice dans le cadre de la convention relative à la cogestion de la recherche archéologique sur Tromelin. Certes, on ne saurait contester l'intérêt des Mauriciens pour l'étude des vestiges laissés par les naufragés de l'Utile sur le récif. Mais en raison de leurs ori-

gines, il aurait été plus logique d'envisager une cogestion franco-malgache. Pour Christian Chadefaux, si une île est malgache, « c'est bien Tromelin qui conserve dans ses "tripes" les vestiges de l'esclavage dont furent victimes les Malgaches dans cette zone ». Prévoir par traité une cogestion franco-mauricienne de ce récif dans le domaine ciblé de la recherche archéologique est tout simplement attentatoire à la réalité historique.

Dès lors que la revendication mauricienne sur Tromelin repose sur des arguments juridiques faibles, la France aurait dû envisager sa cogestion avec Madagascar dans le cadre d'une politique anticolonialiste. Le différend franco-malgache est en fait le procès du décret français du 1er avril 1960 qui place Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India sous l'autorité du ministre des DOM-TOM. Un faisceau d'indices révèle que les îlots revendiqués par Madagascar à partir de 1972 ont été des dépendances du Royaume souverain de Madagascar jusqu'à son annexion par la France, le 6 août 1896. Par la suite, ces îlots ont été des dépendances administratives de la Grande Ile jusqu'au décret de 1960. En réalisant le démembrement de Madagascar au mépris du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation à la veille de son accession à l'indépendance, proclamée le 26 juin 1960, le décret de 1960 déroge aux principes généraux

de la succession d'États.

Une ultime solution est concevable. Le récif de Tromelin et les îles Éparses du canal de Mozambique ont vocation à être inscrits au Patrimoine mondial naturel de l'UNESCO dans la mesure où ces îlots abritent d'importantes colonies d'oiseaux marins lors des périodes de reproduction ainsi que les tortues marines de l'espèce *Chelonia mydas*, déjà au seuil de l'extinction biologique. Cette inscription aurait pour effet de rendre moins virulente, sinon dépourvues d'intérêt pratique, les revendications étatiques sur les derniers « sanctuaires océaniques de la nature primitive » que sont, dans la zone sud-ouest de l'océan Indien, les îles Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India.

André Oraison

André ORAISON, « Réflexions critiques sur l'accord-cadre franco-mauricien du 7 juin 2010 relatif à la cogestion économique, scientifique et environnementale du récif de Tromelin et de ses espaces maritimes environnants », RJOI, 2015/20, p. 129-168.

À vous tous, à vous toutes, pour André, merci de tout cœur

André nous a quittés, après une vie toute entière consacrée aux autres. Il a été Maire et Conseiller Général du Port, il a été Président du Club de Football de la Jeanne d'Arc.

A vous qui l'avez connu, à vous qui êtes venus l'accompagner à l'Eglise du Port, à vous qui lui avez ainsi rendu un hommage qui a touché ses proches, je veux dire ma profonde reconnaissance.

Merci pour Dédé, merci à vous toutes et à vous tous, personnalités, amis, simples citoyens, sportifs d'hier et d'aujourd'hui.

Merci à vous, Père Fidèle et Père Calvin pour la célébration qui nous a touchés.

Merci à la chorale paroissiale pour l'intensité de l'émotion que vous avez su communiquer à l'assistance.

Merci enfin à toi, Claude, pour avoir su dire combien André était avant tout un grand Portoï et qu'il ne se situait pas dans les clivages politiques dérisoires.

Oui, à vous tous. Merci

Rose-May Gontier

Billet philosophique**Oui à l'entente des civilisations !**

Après des tragédies dites terroristes survenues la semaine dernière dans plusieurs pays dont la France, le chef du gouvernement français a fait des déclarations qui posent de graves problèmes au niveau mondial depuis des années autour du concept de « guerre des civilisations ». Comment remettre en cause cette perspective mise en avant par le socialiste Manuel Valls, félicité par des conservateurs et critiqué par plusieurs de ses amis ?



Un symbole réunionnais de l'entente entre les civilisations cultivée par notre peuple depuis 352 ans : Ho Hai Quang et Lilian Thuram lors d'une soirée contre le racisme organisée au Kabardock du Port en septembre 2009 avec de nombreux artistes par la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise.

« Une civilisation est un ensemble complexe de phénomènes sociaux, de nature transmissible, présentant un caractère religieux, moral, esthétique, technique ou scientifique, et communs à toutes les parties d'une vaste société ou à plusieurs sociétés en relation », comme l'indique André Lalande dans son « Vocabulaire technique et critique de la philosophie ». Il rappelle à ce sujet qu'il y a « diverses aires géographiques de civilisations » et « des civilisations successives dans l'histoire de l'humanité dans une même aire géographique ». Ce philosophe ajoute que « l'on parle aussi des langues de civilisations, orales et écrites, employées

comme moyens d'expression d'idées politiques, historiques, scientifiques, philosophiques, etc. ». Enfin, il rappelle que « la civilisation est aussi opposée à l'état sauvage ou à la barbarie ; c'est ce qui est commun à toutes les civilisations ».

Sauver l'humanité

Sur cette base, ne devons-nous pas dire non à la guerre des civilisations mais oui à leur entente, afin de faire progresser l'humanité vers la sagesse et lui permettre de relever les grands défis auxquels elle est confrontée ? Dans cet esprit, soyons conscients qu'il n'y a pas d'entente

possible entre les civilisations sans justice sociale, sans dialogue et sans respect de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (10 décembre 1948), qui exige notamment l'égalité entre les humains.

Cela peut signifier la nécessité absolue de changer d'une certaine façon de civilisation dans tous les pays du monde comme au niveau planétaire pour faire avancer chaque citoyen et l'humanité en général vers plus d'humanisme, de respect de la dignité de tous et de fraternité. Voire même pour sauver l'humanité au moment où elle est menacée de disparition, comme le souligne le philosophe Yves Paccalet.

Des combats à mener

Dans le monde entier, des peuples se battent déjà dans ce sens, notamment pour en finir avec la « civilisation » barbare capitaliste, qui tue un enfant toutes les sept secondes par la famine. Et comme on le sait, la lutte contre les guerres de religions comme la lutte des classes contre l'exploitation de l'homme par l'homme et la solidarité internationale pour la justice et la paix font avancer la civilisation de l'humanité.

À La Réunion même, des compatriotes sont engagés dans ce combat contre la dictature des profiteurs et pour la démocratie, l'égalité réelle, l'unité dans la diversité, la fraternité réunionnaise. C'était par exemple l'objectif des militants qui ont élaboré collectivement le projet de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise ; c'est aussi le sens de l'engagement du Groupe de Dialogue Inter-religieux de La Réunion...

Roger Orlu

Conférence de Paris

Climat : l'ONU se félicite des contributions annoncées par la Chine et la Corée du Sud

La préparation de COP21 continue. Dans un communiqué, l'ONU salue les actions de la Chine et de la Corée du Sud, qui ont adressé mercredi leurs objectifs écrits en matière de changement climatique.



Les contributions de la Chine et de la Corée du Sud permettent à l'ONU d'avoir en main les propositions de plus de 40 pays responsables de 60 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

« Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, s'est félicité mardi du dépôt officiel par la Chine et la République de Corée de leurs objectifs nationaux en matière de lutte contre le changement climatique pour l'après 2020. Ces annonces officielles « représentent une contribution importante pour construire une dynamique et renforcer les perspectives de parvenir à un nouvel accord significatif sur le changement climatique lors de la COP-21 à Paris à la fin de l'année », a dit le porte-parole du Secrétaire général dans une déclaration à la presse.

Désormais, avec la Chine et la République de Corée, plus de 40 pays ont

annoncé leurs objectifs, représentant à eux tous plus de 60 % des émissions mondiales.

Le chef de l'ONU a rappelé que les objectifs nationaux annoncés constituent un plancher et non un plafond en termes d'ambition, et qu'ils sont essentiels pour assurer une dynamique et la confiance en vue du Sommet de Paris sur le climat.

Ban Ki-moon a remercié le Président de Chine, Xi Jinping, et la Présidente de la République de Corée, Park Geun-hye, pour leur leadership et leur engagement fort dans la lutte contre le changement climatique.

Le chef de l'ONU a encouragé les autres pays à accélérer leurs prépa-

ratifs pour déposer leurs objectifs nationaux en matière de lutte contre le changement climatique. Il a rappelé qu'il était crucial que ces objectifs soient formellement annoncés à temps et bien avant le Sommet de Paris pour arriver à un accord universel significatif sur le climat. »

Li Keqiang en visite à Paris

La Chine rejoint le Centre de développement de l'OCDE

Le 1er juillet, Li Keqiang, Premier ministre de la Chine était en visite à Paris où il a rencontré son homologue français Manuel Valls. Le dirigeant chinois s'est rendu également au siège de l'OCDE où il a rencontré Angel Gurría, secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économique. À cette occasion, la Chine a fait son entrée dans le Centre de développement de l'OCDE. Le 1er juillet, l'OCDE a publié un communiqué rendant compte de cet événement. Nous le reproduisons ci-après, avec des intertitres de Témoignages.

L'entrée de la République populaire de Chine au Centre de développement de l'OCDE marque aujourd'hui une étape importante du soutien apporté à la transformation et à la transition de la Chine vers un nouveau modèle de croissance, et ouvre un nouveau chapitre pour l'OCDE, qui accueille la Chine dans sa « famille ».

La Chine rejoint ainsi le groupe des 48 membres du Centre de développement, Membres et non membres de l'OCDE. Le Centre aide les dirigeants à trouver des solutions pour stimuler la croissance et améliorer les conditions de vie dans les économies émergentes et en développement. La Chine est également un Partenaire clé de l'OCDE, au même titre que l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Inde et l'Indonésie, qui sont déjà membres du Centre de développement.

Le Président du Centre de recherche sur le développement du Conseil d'État chinois, M. Li Wei, a accepté l'invitation officielle de l'OCDE à rejoindre le Centre de développement de l'Organisation, donnant ainsi son approbation à l'adhésion de la Chine, en présence du Premier ministre du Conseil d'État de la République populaire de Chine, M. Li Keqiang, et du Secrétaire général de l'OCDE, M. Angel Gurría, lors d'une visite historique à haut niveau au siège de l'OCDE à Paris.

« Opportunité historique »

Le Secrétaire général de l'OCDE, M. Angel Gurría, s'est grandement

réjoui de l'adhésion de la Chine, qu'il a qualifiée d'« opportunité historique et transformatrice de mise en commun des connaissances dont chaque partie pourra bénéficier. Cette adhésion témoigne de la reconnaissance de l'expérience solide de la Chine en matière de développement et du rôle joué par le Centre de développement dans la mise en place d'un dialogue stratégique entre les pays Membres et non membres de l'OCDE, dans le but de faire progresser les solutions et les pratiques optimales à l'appui du développement durable. »

« Le Centre de développement de l'OCDE a mené des recherches importantes et poursuit un dialogue de fond sur la croissance inclusive, la restructuration économique, la réduction de la pauvreté, le programme des Nations Unies pour l'après-2015, le G20, les chaînes de valeur mondiales et le développement durable, domaines dans lesquels il a obtenu des résultats remarquables », a déclaré le Président, M. Li Wei. « Nous souhaiterions mettre en commun nos expériences du développement, ainsi que les enseignements que nous avons dégagés, avec d'autres membres du Centre de développement », a-t-il ajouté.

« L'adhésion de la Chine au Centre de développement contribuera à renforcer les partenariats avec les gouvernements et les institutions de pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie centrale et d'Asie du Sud-Est », a poursuivi le Directeur du Centre de développement, M. Mario Pezzini. « Elle sera également source de nouvelles opportunités de coopération avec des acteurs non-publics, tels que des fondations et des groupes de ré-

flexion, ainsi qu'avec le secteur privé et des organisations internationales et régionales qui sont des partenaires clés du Centre. »

Montée en puissance de la Chine

Le Centre de développement peut mettre à profit les travaux d'autres secteurs de l'OCDE pour soutenir, par son expertise en matière d'analyse et de politique et par ses enceintes de dialogue aux échelons international, national et régional, l'élaboration de politiques meilleures en Chine. Il peut également soutenir la collaboration croissante entre la Chine, les pays en développement et la communauté internationale, notamment dans le cadre d'initiatives telles que « Une seule ceinture, une seule route ».

La montée en puissance actuelle de la Chine sur la scène mondiale, y compris son rôle dans la création de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures et de la nouvelle Banque de développement des BRICS, ainsi que sa présidence du G20 en 2016, est fondamentale pour lui permettre d'approfondir sa coopération avec la communauté internationale et de définir un processus de mondialisation plus inclusif. Tout aussi essentiel est son rôle dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 dans le cadre des Objectifs de développement durable.

Le monde change

Narendra Modi lance la Semaine Digital India

Ce jeudi 1er juillet, le Consulat général de l'Inde à Saint-Denis a adressé à la presse un communiqué annonçant le lancement ce jour-là de la Semaine Digital India par Narendra Modi, Premier ministre de l'Inde.



Narendra Modi, Premier ministre de l'Inde lors du lancement de Digital India.

Le Premier ministre de l'Inde Monsieur Narendra Modi a lancé le 1 juillet 2015, la « Semaine Digital India » (Inde Numérique). Cette manifestation vise à soutenir l'appropriation de l'informatique par les peuples de l'Inde.

Selon le Consulat général de l'Inde à Saint-Denis, le programme « Digital India » a été envisagé comme un programme-cadre ambitieux pour transformer l'Inde en une société numérique et une économie de savoir. Il contient diverses initiatives dans le cadre d'un seul programme ciblées à préparer l'Inde pour devenir une économie de connaissance et pour amener la bonne gouvernance aux citoyens grâce à l'engagement synchronisé et coordonné de l'ensemble du gouverne-

ment. Ce programme a été envisagé et coordonné par le Département de l'Électronique et de la Technologie et de l'Information (DEiTY), en collaboration avec les différents ministères / départements Centraux et Régionaux.

Les objectifs

La vision du programme Digital India vise également à promouvoir une croissance inclusive dans des domaines de services électroniques, des produits, production et les possibilités d'emploi, etc. La vision de l'Inde Numérique est centrée sur trois domaines clés :

- l'infrastructure numérique comme une utilité à chaque citoyen
- la gouvernance et des services à la demande
- l'autonomisation numérique des citoyens

Avec la vision présentée ci-dessus, le programme Digital India vise à fournir :

- L'infrastructure numérique : grandes connectivités à haut débit, l'accès universel à la connectivité mobile, Programme d'accès Internet au public,

- L'e-Gouvernance : Réformer le gouvernement grâce à la technologie, e-Kranti - Prestation de services électroniques, l'information pour tous.

- * La fabrication : Cible zéro importation nette, IT pour l'emploi et Programmes de récolte précoce.

Le haut-débit dans tous les villages

Le programme a été conçu pour changer la vie des peuples en encourageant leurs participations et en créant une sensibilisation parmi eux. L'impact estimé de Digital India va faciliter la connectivité haut-débit dans toutes les Panchayat (les villages), Wi-Fi dans les écoles et les universités et les hotspots Wi-Fi publics. Le programme va générer de nombreux emplois dans l'informatique, le Telecom et l'électronique, à la fois directement et indirectement. Sa réussite de ce programme fera de l'Inde un pays numérique et un leader dans l'utilisation de l'informatique dans la prestation des services liés à différents domaines tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, la banque, etc.

Oté

Kozé sé kozé ! In mo sa na son sans !

Mi antan parfoi in pé i di in lang sa lé angajé, in lang sa lé nèt. In moub i pé ète angajé : in zournalis i pé z'ète konm sa ! In l'ékrivin pa i pé z'ète konmsa osi ! In mon normal i pé ète angajé. Li nana in koz a défann é li donn tout sak li pé dann la défans son koz a défann. Sa lé fasil pou konprann.

Solman dann in kozman in mo i pé signal kisa ou I lé kèl sé out l'opinyon, kèl konba i amen ou sansa ou I vé améné, kèl l'opinyon sé la vote. Nana kék z'ané an aryèr La rényon té divizé dann dé kan, inn té kont l'ot, é l'ot té kon inn. Si tèlman noré di li lé divizé an dé. Zot i rapèl l'avé lo kan l'otonomi épi lo kan départmantalis. Sa lété klèr, lété nèt, é konm i di lo dé poinnvizé lété pa bon pou konsilyé.

Lo tan la pasé, é zordi le l'opozisyon la fine près pasé. Solman dann kozmann moun sé ankor in n'afèr k'i rès. In légzanp : i intéroz bann fitir mis, é ala ké zot i di zot i pans zot sar lo méyèr l'avoka pou « mon île ». Zot la antandi : mon il, zamé mon péi. A tou lé kou sak i di « mon péi » li pans pa konm sak i di « mon il ». A tou lé kou sak i di « mon il », li pans pa konm sak i di « mon péi »

Mon péi, sa lé patriotik pa l'ot ! Mon « il » sa lé zéografik épi touristik, pa l'ot. Konm di lo kont : Kozé sé kozé, mé in mo sé in mo é sa nana son sans.

Justin

« Rant an bèf, sort an biftèk ! » – In kozman pou la rout

Sans prop la pa difisil a konprann : lo bèf i rant dann ta, épizapré i débite ali an vyann. Sans figuré : rant an bèf sé fons la tête bésé ; sort an biftèk sé ansort aou an mové z'éta. I pé dir, ou i angaj aou dann in n'afèr san kalkil in bon plan, pou avansé konm pou rokilé, épi ou i pèrd par l'fète ou la pa bien réfléshi, konm i ariv dé foi. Kosa zot i anpans zot ? Arien ditou ? Fé travay z'ot koko ! fé bouy z'ot matyèr gris ! apré zot va oir, si rant-rant ni tonm pa tazantan dakor rantre nou.